

Délibération n°2017-027

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 5 juillet 2017, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet :

Après s'être assuré du quorum, le Président de l'Université soumet le plancher de 300 euros pour un paiement en 3 fois des droits d'inscriptions au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30

Membres présents et représentés : 23

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 22

Contre : 1

Abstention : 0

Le plancher de 300 euros pour un paiement en 3 fois des droits d'inscriptions est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 05 juillet 2017

Le Président de l'Université des Antilles

Pr. Eustase JANKY

